

en tant que pays si nous les supprimons par suite d'une certaine étroitesse de vue, née d'un manque de perspicacité et d'une immaturité d'un autre âge.

La question, monsieur l'Orateur, devrait rallier les sentiments de tous, autant que possible. Elle devrait être approuvée par l'ensemble des Canadiens. Il faudrait la régler de façon à assurer la permanence de cette approbation. J'espère donc qu'avant que le gouvernement en vienne à une décision définitive là-dessus, le rapport du comité sera examiné par un comité permanent ou spécial de la Chambre.

**M. D. W. Gross (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je regrette que le député ait déclaré ce soir, au début de ses remarques, que le secrétaire d'État a quelque chose à cacher. J'estime que c'était extrêmement injuste envers le secrétaire d'État (M. Pelletier). Cela dit, monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup de ne pas pouvoir donner au député une réponse complète à sa question malgré tout mon désir.

Le fait est que le sujet qu'il a soulevé est toujours soumis, dans son ensemble, à l'exa-

men du comité des décorations. C'est pourquoi je ne puis guère faire plus que répéter la réponse donnée par mon ministère à une question essentiellement identique à celle qu'a posée le député mardi dernier. On peut lire la réponse à la page 2864 du Hansard. Pour plus de certitude, je voudrais également renvoyer le député à la réponse donnée par le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) à une question à peu près semblable posée par le député de Grenville-Carleton (M. Blair), le 16 janvier, et qui figure à la page 2478 du Hansard.

Puisqu'il me reste seulement trois minutes, je ne vais pas lire ces réponses. Je n'ai rien à ajouter sinon que nous devons tous deux attendre que les problèmes en cours d'examen soient tranchés. J'espère que les délibérations seront bientôt terminées. Personnellement, je suis sûr que lorsque l'annonce sera faite par les voies habituelles, elle sera très satisfaisante aux yeux de mon honorable collègue et de tous les députés.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25 du soir.)